



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada**

**Room 100,  
167 Lombard Ave.**

**Winnipeg  
Manitoba**

**R3B 0T6**

**Bid Fax: (204) 983-0338**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada -  
Western Region

Room 100,  
167 Lombard Ave.

Winnipeg  
Manitoba

R3B 0T6

<b>Title - Sujet</b> Services De Gestion Des Installatio	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EV385-172530/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> INAC EV385-172530	<b>Date</b> 2017-06-12
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWZ-050-10213	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWZ-6-39309 (050)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-06-28</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> McRuer, Dan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwz050
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204) 295-6634 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204) 983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> VOIR CI-INCLUS	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification n° 007 vise à informer de ce qui suit :****1. AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES****PROLONGEMENT DU DÉLAI :**

**Veillez être avisé que la date de réception des soumission initialement prévue pour le 20 juin 2017 est reportée au 28 juin 2017 à 14 h. HAC.**

**2. MODIFICATION DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

Gestion des installations de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA)

---

Supprimer le paragraphe 1.5

*Les services de gestion des installations commenceront lorsque le complexe sera pratiquement terminé vers le 22 août 2017. La construction du bâtiment de recherche principal n'étant pas achevée à ce jour, le fournisseur de services devra évaluer les besoins en matière d'entretien de celui-ci en fonction des documents de construction; les manuels d'exploitation et d'entretien définitifs ainsi que les renseignements sur l'ouvrage fini seront fournis une fois le contrat attribué. Avant l'achèvement substantiel des travaux (été 2017), on prévoit que le personnel d'entretien de l'immeuble du fournisseur de services assistera à une formation sur le bâtiment de recherche principal et son équipement dans le cadre de la phase de mise en service ainsi que sur les outils et l'équipement qui seront acheminés sur le site, principalement par transport maritime, en 2017.*

Remplacer par le nouveau paragraphe 1.5

**Les services de gestion des installations commenceront lorsque le complexe sera pratiquement terminé vers le 1<sup>er</sup> septembre 2017, selon les estimations. La construction du bâtiment de recherche principal n'étant pas achevée à ce jour, le fournisseur de services devra évaluer les besoins en matière d'entretien de celui-ci en fonction des documents de construction; les manuels d'exploitation et d'entretien définitifs ainsi que les renseignements sur l'ouvrage fini seront fournis une fois le contrat attribué. Avant l'achèvement substantiel des travaux (été 2017), on prévoit que le personnel d'entretien de l'immeuble du fournisseur de services assistera à une formation sur le bâtiment de recherche principal et son équipement dans le cadre de la phase de mise en service ainsi que sur les outils et l'équipement qui seront acheminés sur le site, principalement par transport maritime, en 2017.**

Supprimer le paragraphe 1.6

*Les horaires de travail types du bâtiment de recherche principal et du bâtiment d'entretien sur place seront de 8 h à 18 h. Cependant, comme il s'agit d'une installation de recherche accueillant des utilisateurs pour des durées courtes, l'on prévoit que l'utilisation en dehors des heures de travail (tôt le matin, le soir et les fins de semaine) sera chose fréquente. Cela comprendra des chercheurs travaillant dans les laboratoires et les ateliers, des événements organisés dans les espaces publics et des employés de bureau. Les employés et les chercheurs travaillant dans les zones de travail (c.-à-d. les zones non publiques) auront obtenu une habilitation de sécurité conformément aux procédures normalisées d'habilitation du gouvernement du Canada. On estime actuellement qu'une soirée publique*

*sera organisée chaque semaine pour laquelle les horaires de travail seront prolongés jusqu'à 20 h. Il s'agira généralement de soirées modestes auxquelles participeront de 50 à 100 personnes au maximum qui se réuniront dans l'espace public du bâtiment de recherche principal uniquement.*

Remplacer par le nouveau paragraphe 1.6

**Les horaires de travail types du bâtiment de recherche principal et du bâtiment d'entretien sur place seront de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi. Cependant, comme il s'agit d'une installation de recherche accueillant des utilisateurs pour des durées courtes, l'on prévoit que l'utilisation en dehors des heures de travail (tôt le matin, le soir et les fins de semaine) surviendra surtout pendant l'été. Cela comprendra des chercheurs travaillant dans les laboratoires ou les ateliers, des événements organisés dans les espaces publics ou quelques employés de bureau. Les employés et les chercheurs travaillant dans les zones de travail (c.-à-d. les zones non publiques) auront obtenu une habilitation de sécurité conformément aux procédures normalisées d'habilitation du gouvernement du Canada. On estime actuellement qu'une soirée publique sera organisée chaque semaine pour laquelle les horaires de travail seront prolongés jusqu'à 20 h. Il s'agira généralement de soirées modestes auxquelles participeront de 50 à 100 personnes au maximum qui se réuniront dans l'espace public du bâtiment de recherche principal uniquement.**

Supprimer le paragraphe 1.7.10

*Feuille de calcul Excel énumérant l'ensemble des éléments de la modélisation des données du bâtiment ainsi que les renseignements sur le bien devant être utilisés pour la synchronisation des données et en tant que base de données principale.*

Remplacer par le nouveau paragraphe 1.7.10

**Matrice de nettoyage des triplex.**

Supprimer le titre de la section 2.3

***Tenue des dossiers – gestion de l'entretien***

Remplacer le titre de la section 2.3

**Tenue des dossiers – gestion de l'entretien et nettoyage**

Supprimer le paragraphe 2.4.4 (c)

*Activités de formation liées à la mise en service pour l'exploitation et l'entretien du bâtiment de recherche principal.*

Remplacer par le nouveau paragraphe 2.4.4 (c)

**Formation liée à l'exploitation et à l'entretien offerte par le directeur de la construction (pendant la phase de mise en service du bâtiment de recherche principal)**

Supprimer le paragraphe 3.1.2

*Entretien tous les équipements et systèmes de manière rentable pour garantir une exploitation à moindre coût, une durée de vie maximale et un environnement de travail acceptable pour les locataires et les utilisateurs. Cela inclut l'entretien préventif, l'entretien obligatoire, les inspections de routine et les prestations associées, des inspections de garantie, les réparations en cas de nécessité, une réponse 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en cas d'alarme et d'urgence, ainsi que l'inspection et l'atténuation des risques.*

Remplacer par le nouveau paragraphe 3.1.2

**Entretien tous les équipements et systèmes pour garantir une exploitation à moindre coût, une durée de vie maximale et un environnement de travail acceptable pour les locataires et les utilisateurs. Cela inclut l'entretien préventif, l'entretien obligatoire, les inspections de routine et les prestations associées, des inspections de garantie, les réparations en cas de nécessité (jusqu'à 40 heures d'effort, sans comprendre les déplacements), une réponse 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en cas d'alarme et d'urgence, ainsi que l'inspection et l'atténuation des risques. Pour les réparations de plus de 40 heures, voir la section 4.**

Supprimer le paragraphe 3.6

*Les deux triplex comptent six unités de logement et comprennent un total de 24 chambres et de 42 lits. Ils sont destinés aux chercheurs associés à POLAIRE qui travailleront dans le complexe pendant des périodes allant de quelques jours à quelques mois. Le fournisseur de services devra s'assurer que ces unités sont nettoyées, au besoin, et pourvues des consommables ménagers (non alimentaires) classiques.*

Remplacer par le nouveau paragraphe 3.6

**Les deux triplex comptent six unités de logement et comprennent un total de 24 chambres et de 42 lits. Ils sont destinés aux chercheurs associés à POLAIRE qui travailleront dans le complexe pendant des périodes allant de quelques jours à quelques mois. Le fournisseur de services devra s'assurer que ces unités sont nettoyées, au besoin (voir le paragraphe 1.7.10), et pourvues des consommables ménagers (non alimentaires) classiques (voir le paragraphe 1.7.9).**

Supprimer le paragraphe 3.7.1

*Gérer les substances et les matières dangereuses et/ou contaminées liées au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments et du programme scientifique (limité). Exemples : carburant diesel, huile usée, accessoires de nettoyage, batteries, graisse pour machines et lubrifiants entreposés. Conseiller le représentant ministériel concernant l'obtention de permis et l'organisation des activités d'enlèvement ou d'élimination des matières désignées. Fournir une copie de tous les permis.*

Remplacer par le nouveau paragraphe 3.7.1

**Gérer les substances et les matières dangereuses ou contaminées liées au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments. Exemples : carburant diesel, huile usée, accessoires de nettoyage, batteries, graisse pour machines et lubrifiants entreposés. Conseiller le représentant ministériel concernant l'obtention de permis et l'organisation des activités d'enlèvement ou d'élimination des matières désignées. Fournir une copie de tous les permis.**

### Supprimer le paragraphe 3.8.1

*Utiliser et accroître les contrôles de sécurité grâce à une présence physique sur le site 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de protéger les personnes, les biens et les services, de prévenir les vols ainsi que les actes de vandalisme et de sabotage dans le complexe, de répondre aux alarmes, ainsi que de soutenir et de mener des enquêtes, le tout en garantissant un environnement accueillant pour les visiteurs.*

### Remplacer par le nouveau paragraphe 3.8.1

**Utiliser et accroître les contrôles de sécurité grâce à une présence physique sur le site 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de protéger les personnes, les biens et les services, de prévenir les vols ainsi que les actes de vandalisme et de sabotage dans le complexe, de répondre à toutes les alarmes, de mobiliser le personnel d'autres fournisseurs de services au besoin, ainsi que de soutenir et de mener des enquêtes, le tout en garantissant un environnement accueillant pour les visiteurs.**

### Supprimer le paragraphe 3.8.2

*Il est prévu que pendant les heures de travail normales, le bureau de sécurité (centre de réception) du bâtiment de recherche principal gèrera le contrôle des clés et de l'accès par le biais de clés physiques ou de cartes-clés électroniques. En dehors de ces heures, la sécurité sera assurée par des patrouilles dans le complexe et de la vidéosurveillance; un représentant devra s'assurer que les utilisateurs laissent les bâtiments en bon état. En raison d'une limitation de la bande passante, la surveillance externe des vidéos ne sera pas faisable.*

### Remplacer par le nouveau paragraphe 3.8.2

**En plus du paragraphe 1, il est prévu d'entreprendre les tâches suivantes. Pendant les heures de travail normales, le bureau de sécurité (centre de réception) du bâtiment de recherche principal sera pourvu en personnel, lequel distribuera des clés physiques ou des cartes-clés électroniques aux utilisateurs autorisés par POLAIRE tout en répondant aux questions des visiteurs. En dehors de ces heures, la sécurité sera assurée par des patrouilles dans le complexe et de la vidéosurveillance; un représentant devra s'assurer que les utilisateurs laissent les bâtiments en bon état. En raison d'une limitation de la bande passante, la surveillance externe des vidéos ne sera pas faisable ou abordable.**

### Supprimer le paragraphe 3.8.4

*Assurer des contrôles d'accès pour les zones opérationnelles et à accès limité. Programmer et délivrer des cartes-clés et des clés aux utilisateurs autorisés, y compris les locataires, les utilisateurs et les invités autorisés. Le protocole de gestion des cartes-clés et des clés sera élaboré avec le propriétaire et le locataire, après l'attribution du contrat.*

### Remplacer par le nouveau paragraphe 3.8.4

**Assurer des contrôles d'accès pour les zones opérationnelles et à accès limité. Programmer et délivrer des cartes-clés et des clés aux utilisateurs autorisés par POLAIRE, y compris les locataires, les utilisateurs et les invités autorisés. Le protocole de gestion des cartes-clés et des clés sera élaboré avec le propriétaire et le locataire, après l'attribution du contrat.**

#### Supprimer le paragraphe 3.8.6

*Les employés du fournisseur de services et les sous-traitants principaux doivent posséder une autorisation de sécurité de niveau « fiabilité approfondie » valide (délivrée par TPSGC). Le fournisseur de services doit affecter une escorte aux sous-traitants et aux inspecteurs qui ne possèdent pas une telle autorisation. Les employés autorisés du fournisseur de services peuvent agir à titre d'escorte.*

#### Remplacer par le nouveau paragraphe 3.8.6

**Les employés du fournisseur de services et les sous-traitants principaux doivent posséder une autorisation de sécurité de niveau « fiabilité approfondie » valide (délivrée par TPSGC). Le fournisseur de services doit affecter une escorte aux employés, aux sous-traitants et aux inspecteurs qui ne possèdent pas une telle autorisation. Les employés autorisés du fournisseur de services peuvent agir à titre d'escorte.**

#### Supprimer le titre de la section 4

***Réparations mineures, petits projets et rétablissement d'urgence.***

#### Remplacer par le nouveau titre de la section 4

**Projets d'entretien, petits projets et rétablissement d'urgence.**

#### Supprimer le paragraphe 4

*Il peut arriver que de petites réparations soient nécessaires, que les locataires ou utilisateurs demandent de petits projets sortant du cadre de l'énoncé des travaux ou que la résolution de situations d'urgence demande des travaux supplémentaires. Les réparations mineures, petits projets et rétablissement d'urgence sont des travaux d'entretien limités à 40 heures, pour tous les métiers visés par la portée du contrat. Les travaux de plus de 40 heures sont considérés comme des projets d'entretien et ne seront pas effectués par le fournisseur de services en vertu du contrat.*

#### Remplacer par le nouveau paragraphe 4

**Il peut arriver que des réparations soient nécessaires, que les locataires ou utilisateurs demandent de petits projets sortant du cadre de la section 3 ou que la résolution de situations d'urgence demande des travaux supplémentaires. Les projets d'entretien, les petits projets et le rétablissement d'urgence sont des travaux d'entretien de plus de 40 heures, pour tous les métiers visés par la portée du contrat et à l'exclusion du temps de déplacement.**

Supprimer toutes les feuilles de calcul correspondantes de l'annexe C : Inventaire de l'équipement et des matériaux fournis par le gouvernement.

#### Remplacer par la nouvelle annexe C : Inventaire de l'équipement et des matériaux fournis par le gouvernement.

**Voir les fichiers électroniques fournis au paragraphe 1.7.9 pour les listes de l'équipement et des matériaux fournis par le gouvernement.**